

Informations de base**2022/2524(RPS)**

RPS - Actes d'exécution

Objection formulée conformément à l'article 112, paragraphes 2, du règlement intérieur: Maximales applicables aux résidus de flutianil présents dans ou sur certains produits

Subject

3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure caduque ou retirée

Informations techniques**Référence de la procédure**

2022/2524(RPS)

Type de procédure

RPS - Actes d'exécution

Sous-type de procédure

Comitologie avec contrôle

État de la procédure

Procédure caduque ou retirée

Dossier de la commission

ENVI/9/08237